

# **Internet et criminalité : « Technophilie » ou cyber agressions sexuelles**

**Par Sylvianne Spitzer**

**Psychologue, criminologue, victimologue**

**Présidente de l'Association Nationale des « Profilers » et Analystes Criminels<sup>1</sup>**

Aujourd'hui il est encore difficile de préciser les contours des profils des personnes qui se connectent à l'Internet à la recherche d'opportunités criminelles. Un nombre encore insuffisant d'informations a d'ores et déjà été collecté afin de déterminer si ceux qui engagent des activités criminelles de façon « traditionnelle » présentent le même profil que ceux qui utilisent la technologie informatique pour arriver aux mêmes fins. Mais il est déjà possible de tirer quelques enseignements de ces informations. Nous verrons ci-dessous un exemple d'activités criminelles avec usage de l'Internet : les recherches de cyber sexe<sup>2</sup> avec des enfants et de relations sexuelles. L'expression de « *technophilie* », construite à partir du terme de « paraphilie<sup>3</sup> », est aujourd'hui utilisée dans les pays anglo-saxons pour définir l'usage de la technologie informatique dans le cadre d'une déviance sexuelle.

L'Internet est un réseau de communication mondial qui relie des réseaux et des ordinateurs individuels. L'Internet permet de faire passer de très nombreuses informations sous forme de textes, de sons, d'images, de photos et de vidéos rapidement et facilement. L'Internet permet donc de mettre en contact un nombre très élevé de personnes dans le but d'échanger des informations de façon gratuite ou payante avec possibilité d'être sous couvert de l'anonymat. Ainsi, l'Internet ouvre un monde de possibilités à nos enfants, étendant leur horizon, leur faisant découvrir différentes cultures, mais ils peuvent aussi y être exposés à des dangers. Il existe en effet des individus qui tentent d'exploiter sexuellement les enfants par le biais de l'Internet.

S'il existe peu d'études portant sur la présence de pornographie impliquant des enfants au sein de l'Internet, les organismes de protection de l'enfance nous permettent de nous faire une idée des contenus des différents sites et échanges relatifs à la pornographie infantile. Ce sont en général des pages présentant des photographies d'enfants dans des situations explicitement sexuelles ou incitant à

**l'exploitation sexuelle. Certains groupes de discussion font explicitement référence à la pornographie infantile dans leur contenu, bien que leur intitulé en soit fort éloigné.**

**Mais, et c'est là qu'est aussi un des dangers, les discussions via le « chat » ou même via l'envoi d'emails peut permettre à toute personne d'entrer en contact avec des enfants qui peuvent alors devenir une cible potentielle directe pour des pervers sexuels.**

***En ce début d'année, un homme a réussi à pénétrer dans la maison des Thomas sans leur consentement et sans qu'ils s'en aperçoivent. L'intrus n'est pas un cambrioleur et ses intentions sont plus sombres que le vol de biens de valeurs. D'un lieu éloigné, il a pris contact avec l'adolescente de la famille via l'Internet, jeune fille de 13 ans qui ne recherchait que des contacts avec d'autres jeunes de son âge. Au lieu et place de cela, elle est devenue une proie. Cela se passe en semaine, dans le milieu confiné d'une famille équilibrée.***

***Via le « chat », le technophile fait tout pour se présenter comme un ami. Dans le but de contacts en tout amitié, il arrive à obtenir son adresse email. Dès lors, il la bombarde quotidiennement pendant deux mois de messages dans le but de la rencontrer, mais plus virtuellement cette fois. La toute jeune fille rentre dans un combat aux forces inégales. Mais ce n'est pas elle qui a l'avantage. Elle n'arrive pas à repousser les avances de celui qui la contacte. Il lui envoie de nombreuses photographies à caractère pornographique y compris des photos de ses organes génitaux et après maints contacts par téléphone mobile par lesquels il la convainc de son amour pour elle, ils finissent par convenir d'un rendez-vous dans un endroit public. Son agresseur de 33 ans arrive à l'heure dite en voiture et après discussion entraîne l'adolescente dans un appartement où elle subira de nombreux assauts sexuels.***

**Cette histoire est tragique mais démontre bien que les technophiles sont prêts à tout pour arriver à leurs fins. Le temps n'est pas une limite, pas plus que l'horaire et le lieu des contacts.**

**Les technophiles prennent généralement contact via le « chat », lieu dans l'Internet où il est possible d'échanger en temps réel en donnant ainsi l'impression d'une véritable discussion en face à face. Lors du contact toutes capacités de manipulation et de coercition sont mises en œuvre afin d'arriver à rencontrer l'enfant dans un but de relations sexuelles. Une moitié de ces agresseurs se présentent comme un individu de la même tranche d'âge que leur future victime, bien que la moyenne d'âge des technophiles soit de 35 ans. Pour l'autre moitié le statut d'adulte n'est pas dissimulé et les échanges adressés à l'adolescent portent immédiatement sur un contenu explicitement sexuel, des photos d'eux-mêmes ayant pu être adressées à leur future victime. Sur ces photos, ils sont représentés dans leur nudité. Les technophiles collectionnant aussi tout ce qui a trait à la pornographie enfantine, ils diffusent vers leur cible potentielle tout matériel à leur disposition : photographies, mais aussi vidéos, extraits de films... susceptibles de mettre en confiance le jeune très**

demandeur d'informations liées à la sexualité ou de le « désensibiliser » face à la pornographie.

Quelque soit la technique de prise de contact, il s'agit de manipuler la conversation afin d'obtenir le maximum d'informations personnelles sur l'enfant ou l'adolescent (nom, adresse, hobbies, musique favorite, centres d'intérêts) afin d'avoir une meilleure emprise et de trouver le moyen d'accès à la cible potentielle. Ils savent donner confiance. Ils séduisent petit à petit leur cible par l'utilisation de moyens simples : de l'attention pour le discours de l'enfant ou de l'adolescent, de l'émission de retour d'affection, de la compassion, de la gentillesse et même parfois des cadeaux. Ils peuvent proposer à un adolescent en désir de fuite familiale de venir vivre chez eux. Certains agresseurs peuvent envoyer de l'argent à l'adolescent afin que ce soit lui qui vienne à eux lors d'une fugue. Certains sont prêts à faire de longs déplacements afin de rejoindre leur victime et ils peuvent passer beaucoup de temps et dépenser beaucoup d'argent pour arriver à leurs fins.

Une autre technique consiste à utiliser une webcam (caméra) comme média. Tout usager peut se connecter sur l'Internet et diffuser des images le montrant en action devant son écran d'ordinateur. Ces images sont accessibles aux adolescents qui se connectent. Il est alors possible de se livrer au cyber sexe en direct (masturbation par exemple). Les adolescents sont en effet très friands et curieux de tout ce qui touche aux comportements sexuels et peuvent aller rechercher des contacts avec des pervers sexuels afin tout simplement d'en savoir plus, ce qui fait d'eux des victimes à haut risque. Tenté, séduit, leurré et piégé, l'adolescent accepte de livrer des images facilement enregistrables qui peuvent être tout aussi facilement diffusées. Signalons qu'il existe sur le web des sites « réflecteurs » ou « miroirs », sites dans lesquels peuvent être stockées des copies de données provenant d'autres sites Internet, données qui seront diffusées vers d'autres personnes adultes ou mineures qui se retrouvent victimisées à leur tour. Dans certains cas, des agresseurs, après accord avec des diffuseurs, on pu se regarder eux-mêmes en temps réel pendant la perpétration d'un acte sexuel avec un enfant tout en diffusant l'action sur le net mondial.

Plus rarement, certains enfants peuvent avoir aussi à faire face à un pédophile sadique (environ 1% des pédophiles). L'enfant pourra ainsi être entraîné dans une « chambre de tortures » dont il ne sortira qu'à sa mort.

De nombreuses études ont démontré que la majorité des sujets qui s'adonnent à la technophilie sont comme tout autre agresseur sexuel :

- La majorité de ces pervers sexuels se persuadent que c'est leur charme, leur charisme qui a fait que l'enfant a accepté les relations sexuelles et en aucun cas l'utilisation de moyens coercitifs menant à un acte sexuel non désiré. Ils nie le retentissement de leurs agissements et ne ressentent aucune honte ni ne présentent aucun remord.
- Lorsque la rencontre peut enfin avoir lieu, ces agresseurs se rendent au lieu de rendez-vous avec un « kit » (préservatifs, lubrifiant, appareil photo, couvertures,...) afin d'engager l'acte sexuel tel qu'il a été prémédité.

- Il est rare que l'agresseur ne soit impliqué que dans une seule paraphilie. On peut retrouver par exemple des comportements de hétérophilie (attirance sexuelle pour des adolescents pubères), de klismaphilie (excitation sexuelle par lavements), d'urophilie (excitation sexuelle liée à l'urine), de fétichisme, de sado-masochisme...
- La propension à d'autres activités criminelles a aussi été mise en avant : possession d'explosifs et d'armes à feu, homicides, possession et vente de toxiques...
- Mais ils n'ont pas particulièrement d'antécédents judiciaires en agressions sexuelles.

Il faut bien avouer que seul environ 1% des ceux qui commettent des crimes via l'Internet sont appréhendés aujourd'hui. Pour des raisons liées aux techniques d'enquête parfois tout simplement : les enquêteurs dans le domaine de la criminalité sexuelle sur l'Internet se penchent plus sur les relations agresseurs masculins/enfants victimes féminins. Certains agresseurs l'ont bien compris et se sont « spécialisés » dans les relations avec des victimes mineures de sexe masculin sachant qu'elles donnent lieu à moins d'études, d'enquêtes et surtout de déclaration de victimisation.

Aussi on peut avoir l'impression qu'aucune loi ne régit les relations sous l'Internet. Ce n'est pas le cas. Par contre, il est vrai que les législations peuvent extrêmement varier d'un pays à l'autre (par exemple, aux Etats-Unis, tout peut être dit et écrit sur le Web en raison de la liberté d'expression garantie par le premier amendement). Aujourd'hui, une personne diffusant en France des sites web à contenu pornographique ou d'incitation d'atteintes aux mineurs et résidant dans un état d'Amérique du Nord peut échapper à toute poursuite si elle est de nationalité étrangère. Mais dans les pays anglo-saxons on voit aujourd'hui se développer une jurisprudence, base de leur législation, mettant plus facilement en cause les fournisseurs d'accès à l'Internet, intermédiaires entre l'émetteur et le receveur, pour défaut de contrôle des informations distribuées. L'idéal serait certainement de s'entendre mondialement sur la légalité ou l'illégalité du contenu des sites web. Mais le contrôle des échanges dans les groupes de discussion relève du domaine de l'utopie, quant au contenu des emails il relève du courrier privé. Pour finir, on notera, que l'Internet peut aussi être utilisé à d'autres fins criminelles telles que associations de malfaiteurs/criminels, traque et harcèlement, détournement et vols d'informations, fraude, espionnage, terrorisme.

### **Comment repérer un enfant-cible :**

- enfant qui « surfe » en ligne durant un temps long, tard le soir ou la nuit ou enfant laissé seul à la maison avec possibilité de se connecter sans censure

**Le fait de passer beaucoup de temps sur le « chat » accroît les opportunités de contact avec un pervers sexuel qui se fait passer pour un adolescent.**

- **fichiers à contenu pornographique retrouvé dans le disque dur ou sur une disquette**

**Le contenu pornographique des fichiers adressés est censé servir d'information et d'ouverture sur le monde de la sexualité pour le jeune, lui faire croire que les relations sexuelles entre adultes et enfants relèvent de la normalité. C'est aussi un moyen d'embrayer une discussion pour mieux se livrer à des comportements de séduction.**

- **Enfant qui reçoit des appels de personnes inconnues ou qui appelle des numéros inconnus**

**Converser en ligne n'est pas suffisant pour le technophile. Il n'est pas rare qu'il prenne le risque d'appeler l'enfant afin de se livrer au sexe par téléphone et d'obtenir un rendez-vous pour passer à l'acte.**

- **enfant qui reçoit du courrier, des cadeaux de personnes non connues**

**Cela fait partie du processus de séduction que d'envoyer du courrier, des photos ou des cadeaux à la victime potentielle.**

- **enfant qui éteint l'écran ou change l'affichage d'écran lorsque quelqu'un se présente à proximité**
- **enfant qui s'isole de la famille**

**Le technophile va tout mettre en œuvre pour dresser un mur entre l'enfant victime potentielle et sa famille ou pour exploiter les failles des relations familiales. Il faut noter aussi que tout repli peut être le signe que l'enfant a été victimisé.**

- **enfant qui utilise un compte en ligne d'un autre membre de la famille**

**Le technophile est aussi susceptible de fournir à l'enfant un compte en ligne afin de favoriser la confidentialité des échanges.**

### **Cadre préventif pour l'enfant :**

- . **ne jamais donner son nom, son adresse ni son numéro de téléphone**
  - . **ne jamais envoyer de photos**
  - . **n'accepter de rencontrer des personnes inconnues qu'avec la permission des parents et en présence d'un tiers**
  - . **ne pas rester dans un groupe de discussion si le contenu met le jeune mal à l'aise**
- Il est possible aussi d'utiliser des filtres qui interdisent l'accès aux sites à contenu explicite défini selon des mots-clés (on les trouve actuellement gratuitement sur de nombreux sites relatifs à la protection de l'enfance – [www.social.gouv.fr/famille-enfance/index.htm](http://www.social.gouv.fr/famille-enfance/index.htm)).**

*1 – Association Nationale des « Profilers » et Analystes Criminels – BP 43, 92122 Montrouge cedex*

*2 - Cyber sexe : jeu de rôle avec scénario sexuel entre deux personnes ou plus en temps réel via le « chat »*

*3 - Les paraphilies sont caractérisées par des préférences sexuelles inhabituelles qui provoquent une souffrance subjective ou une altération significatives ou bien qui impliquent des enfants et des adultes non consentants (DSM IV)*

*4 – Le nom a été modifié*

## **Mots clés :**

**Agression sexuelle, pédophilie, pornographie, Internet, technophile**

## **Bibliographie**

**ABEL G.G., BECKER J.V., MITTELMAN M.S., CUNNINGHAM RATHNER J.L., MURPHY W.D., Self-reported sex crimes of non-incarcerated paraphilics, Journal of interpersonal violence, 1987,2:3-25**

**AMERICAN PSYCHIATRIC ASSOCIATION, DSM IV. Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux , APA, 1996**

**FINGER S., Les perversions sexuelles, Ellipses, Coll. Vivre et comprendre, 1998**

**FREEH J.L., A parent's guide to Internet safety, 2001, [www.chatdanger.com](http://www.chatdanger.com)**

**KAFKA M.P., Update on paraphilias and paraphilia-related disorders, Affective Illness, 12, 6**

**MCLAUGHLIN J., Technophilia: a modern day paraphilia, New Hampshire Police Association, Spring/summer 98, 51:47-51**

**NIGEL W., Sex computer offender, 2001, [www.childnet-int.org](http://www.childnet-int.org)**

**SOUTOUL J.H., CHEVRANT-BRETON O., Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur, Ellipses, 1994**

## **voir aussi :**

**[www.internet-mineurs.gouv.fr](http://www.internet-mineurs.gouv.fr), [Internet.gouv.fr](http://Internet.gouv.fr), [www.netaware.org](http://www.netaware.org),  
[www.safekids.com](http://www.safekids.com), [www.safeteens.com](http://www.safeteens.com), [www.getnetwise.org](http://www.getnetwise.org),  
[www.internetcrimeforum.org.uk](http://www.internetcrimeforum.org.uk)**